

# BULLETIN OFFICIEL

DE LA

# BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure  
Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

**BOURSE du TRAVAIL**

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

**S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL***Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus*

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80

Un an..... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

## VII<sup>me</sup> Congrès national de tous les Syndicats et Organisations ouvrières de France

### LIMOGES 1895

Dans quelques jours, du 23 au 28 Septembre, le Proletariat français organisé pour la défense de ses intérêts économiques va se réunir de nouveau en grand *Parlement du Travail* à Limoges, qu'en sortira-t-il?

Nous pouvons répondre à l'avance : une étude approfondie des besoins nouveaux créés aux travailleurs par suite des nécessités de l'existence.

Une énergie nouvelle pour lutter contre l'exploitation capitaliste dont un exemple frappant se voit aujourd'hui à Carmaux !

Mais pour que l'œuvre soit efficace, il faut que tous les Syndicats y soient représentés. Que ceux qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion le fassent au plus vite, il y va de l'intérêt de tous les travailleurs.

**TOUS A LIMOGES !****TOUS AU CONGRÈS !**

LE CONSEIL NATIONAL OUVRIER.

**SOMMAIRE**

Convocations. — Bourse du Travail de Toulouse, ordre du Jour de protestation. — IV<sup>e</sup> Congrès National de la Métallurgie.  
Partie Officielle. — Comité Général. — Commission exécutive. — Commission du Bulletin.  
Partie non Officielle. — Réunion plénière des Syndicats. — Rapport. — Statistique des placements.

**CONVOICATIONS**

COMITÉ GÉNÉRAL. — Mardi 17 septembre, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE. — Mardi 24 septembre et mardi 8 octobre, à 8 heures du soir.

COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 1<sup>er</sup> octobre, à 8 heures du soir.

**Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion du Comité général de Mardi prochain 17 septembre.**

**AVIS**

Tous les camarades ainsi que les organisations ouvrières, dépositaires des brochures du Congrès de Nantes 1894, sont priés d'envoyer le montant des sommes reçues ainsi que le compte détaillé au citoyen Chevé, trésorier de la Commission à la Bourse du Travail.

Ce compte est urgent, par la raison qu'il est indispensable que la Commission rende ses comptes au Congrès de Limoges qui ouvre le 23 courant.

**BOURSE DU TRAVAIL DE TOULOUSE***Ordre du Jour de protestation*

L'Union des Syndicats Ouvriers de Toulouse, réunie en Assemblée extraordinaire le 21 Août, après avoir entendu les explications de ses Délégués au Congrès de la Fédération des Bourses qui a eu lieu à Nîmes et se conformant à la décision émise par tous les Délégués qui se sont engagés à faire une active propagande en faveur du Congrès de Limoges, la Bourse du Travail

de Toulouse, s'inspirant de ce vote d'union et de concorde, ainsi que du Congrès de Nantes qui a désigné la ville de Limoges pour organiser le VII<sup>e</sup> Congrès, proteste contre le Congrès de Troyes, elle engage tous les Syndicats et Groupes corporatifs de France à ne tenir aucun compte des circulaires envoyées à toutes les Bourses par ses dissidents, et les invite à se rendre au Congrès de Limoges qui doit être le point de ralliement de tous les travailleurs désireux d'en finir le plus tôt possible avec toutes les questions de coterie ou de chapelles politiques.

Tous au Congrès de Limoges pour l'émancipation sociale de tous les exploités.

Pour l'Union des Syndicats et par Ordre :

*Le Secrétaire de la Bourse du Travail,*

MARIUS PINEL,

**Note de la Rédaction.** — Au nom de la Bourse du Travail de Nantes, la Rédaction doit déclarer qu'elle n'a jamais reçu aucune information concernant le Congrès de Troyes. Elle croit de son devoir de le publier ici, afin de n'avoir aucun reproche à recevoir plus tard.

LA RÉDACTION.

FÉDÉRATION NATIONALE DES OUVRIERS  
MÉTALLURGISTES DE FRANCE

## 4<sup>e</sup> Congrès National de la Métallurgie

Aux Chambres syndicales et Organisations ouvrières métallurgistes

*Citoyens,*

La Fédération nationale des ouvriers métallurgistes de France invite toutes les organisations ouvrières métallurgistes, adhérentes ou non à la Fédération, à se faire représenter au 4<sup>e</sup> Congrès national de la Métallurgie qui aura lieu à Limoges du 21 au 22 Septembre 1895, deux jours avant le grand Congrès corporatif de tous les Syndicats de France.

Devant tous les moyens employés par la réaction et par nos gouvernants pour désorganiser la classe ouvrière, devant l'exploitation toujours grandissante, il est nécessaire de prendre des mesures pour les luttes futures que nos exploités nous obligeront d'entreprendre.

C'est pourquoi nous espérons que vous n'hésitez pas à adhérer au 4<sup>e</sup> Congrès de la Métallurgie, et que vous viendrez discuter les intérêts généraux des travailleurs métallurgistes.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption des nouveaux statuts de la Fédération.
2. Etablissement d'un secrétaire permanent.
3. Réglementation du travail.
4. Abrogation de la loi de 1884.
5. Caisse de retraites pour les ouvriers des arsenaux et manufactures de l'Etat.
6. Vœux et rapports à adresser au Congrès corporatif de Limoges.
7. Questions diverses.

Pour les adhésions au Congrès, s'adresser au citoyen LABOUCHEIX, 17, faubourg d'Angoulême, à Limoges, et pour les renseignements, au siège de la Fédération, 5, cité d'Angoulême, à Paris.

Pour les adhésions au Congrès, les Syndicats devront verser **3 francs**, et un délégué ne pourra représenter plus de 5 syndicats.

POUR LA COMMISSION D'ORGANISATION :

*Le Secrétaire,*  
LABOUCHEIX.

POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OUVRIERS MÉTALLURGISTES DE FRANCE :

*Le Secrétaire,*  
BRAUN.

NOTA. — Les Syndicats adhérents à la Fédération, qui ne pourraient envoyer de délégués au Congrès, sont priés d'en faire part, le plus tôt possible, au Secrétariat, 5, cité d'Angoulême, à Paris.

### COMITÉ GÉNÉRAL

*Séance du 20 août 1895*

Président : Cadoret.

Assesseurs : Gerbaud, Rambaud.

Présents : Mariot, Nias, Jarnet, Charrier, Desourme, Lemoigne, Bety, Huchet, Mainvielle, Lesimple, Lucas, Lepage, Guérin (Edouard), Colombe, Hougmard,

Leléon, Lajarrige, Lerudelier, Petit, Sevestre, Tulève, Merveilleux, Cadoret, Letessier, Rambaud, Gerbaud, Ledœuf, Rousselot, Vallée, Portais, Lefoulère, Guillemodeau, Riou, Juguet.

Excusés : Neau, Ligie, Templé, Enters, Noblet, Carric.

Tulève fait connaître la présence du citoyen Larcher et pense qu'il sera le bienvenu à la Bourse, qu'il a aidé par sa propagande à constituer.

Les citoyens Petit-François et Gerbaud sont nommés membres de la Commission exécutive en remplacement des citoyens Rousseau et Thierry. Le citoyen Lefoulère après quelques explications sur son manquement aux réunions est maintenu membre de la même Commission.

Les citoyens Juguet par 26 voix et le citoyen Lepage par 20 voix sur 31 votants sont nommés membres du Conseil d'administration, remplaçant les citoyens Lagarde et Letessier (scrutat urs Bety et Denis).

Le secrétaire général fait part d'une lettre des tailleurs d'habits demandant l'affectation d'une salle, deux fois par semaine, pour leur cours de coupe, adopté à l'unanimité.

Lettre de la bourse de Nimes faisant l'offre de brochures du dernier congrès des Bourses, l'achat de quatre exemplaires est adopté.

Lettre de la Bourse de Rennes, au Secrétaire général accusant la Bourse de Nantes de ne pas avoir fait son devoir pour la grève des tailleurs de pierres de Rennes.

Après explications du citoyen Tulève, l'ordre du jour présenté par le camarade Letessier est adopté :

« Le Comité général dans sa réunion du 20 courant après avoir entendu la lecture de la lettre de la Bourse de Rennes suspectant celle de Nantes de ne pas avoir fait son devoir, c'est-à-dire d'avoir envoyé des ouvriers de Nantes remplacer les camarades de Rennes en grève, proteste contre ces allégations et approuve le Secrétaire général dans sa conduite, c'est-à-dire de ne pas avoir répondu à la lettre d'un patron de Rennes demandant une dizaine d'ouvriers alors que les siens étaient en grève et dégage toute responsabilité si quelques ouvriers de Nantes y sont allés. »

Le citoyen Larcher dans une courte allocution préconise l'union ouvrière et la formation de groupes d'études sociales.

Le citoyen Letessier répond quelques mots et préconise comme moyen d'émancipation la grève générale.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

*Le Secrétaire-adjoint, F. PORTAIS.*

### COMMISSION EXÉCUTIVE

*Séance du 13 août 1895*

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence du citoyen Carric.

Sont présents : Guérin, Huchet, Pouzelgues, Cadoret, Charrier, Carric, Lajarrige, Ledœuf, Lemoigne, Nias, Noblet, Potel, Gerbaud, Charpentier.

Absent : Denis, Lefoulère, Juguet, Léglise, Deschamps.

Excusés : Isambart, Maillet.

Lettre de la Bourse du travail de Tours concernant Blanchard, la réponse à cette lettre est approuvée.

Lettre du citoyen Braun, délégué de la Bourse du travail de Nantes au Comité fédéral des Bourses du travail de France et des Colonies, informant que son mandat est expiré. La Commission exécutive renouvelle le mandat du citoyen Braun et lui confirme sa confiance.

Après lecture d'un questionnaire de la Fédération des Bourses sur les bureaux de placement il est décidé de convoquer la Commission de statistique.

Lecture d'une pétition, égalité pour tous (renvoyée à son auteur).

Lecture de la réduction du rapport de la Commission d'étude du congrès de Limoges approuvé et renvoyé au *Bulletin*.

Le Secrétaire général annonce le passage à Nantes du citoyen Larcher, envoyé en délégation à Trignac.

La Commission exécutive décide qu'il sera reçu au nom de la Bourse du travail.

La séance est levée à 10 heures.

*Le Secrétaire, LÉGLISE.*

*Séance du 27 août 1895.*

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Ledœuf.

Sont présents : Huchet, Isambart, Pouzelgues, Denis, Juguet, Léglise, Petit-François, Cadoret, Charrier, Carric, Lajarrige, Ledœuf, Lemoigne, Potel, Gerbaud.

Absents : Deschamps, Nias, Charpentier. Excusés : Guérin, Maillet, Lefoulère, Noblet.

Lettre de la Fédération des Bourses au sujet du congrès de Nimes et demandant l'achat de quelques brochures du congrès circulaire n° 4 concernant l'achat du Bulletin officiel de la Bourse du travail de Saint-Etienne contenant les comptes rendus des séances de la Fédération des Bourses, il sera demandé cinquante exemplaires circulaire n° 3 donnant connaissance des fonds reçus par la Fédération pour venir en aide à la Bourse de Cholet.

Congrès de Limoges. Le n° 1 de l'ordre du jour : plan général d'organisation corporative, etc., après discussion est laissé sans solution, le délégué devra s'inspirer de la discussion au Congrès ; n° 2, question agricole, la Commission voudrait la création de commissions de propagande locale alimenté par un prélèvement de fonds sur les caisses des Fédérations.

N° 3, création des caisses de retraite, le délégué devra demander leur alimentation par la suppression du budget des cultes et des gros traitements et si possible par la suppression des armées permanentes et réglementées par l'Etat.

Une réunion extraordinaire de la Commission aura lieu mardi 3 septembre pour la continuation de la discussion de l'ordre du jour du Congrès.

La séance est levée à 10 heures.

*Le Secrétaire, LÉGLISE.*

*Séance extraordinaire du 3 septembre 1895*

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Nias.

Sont présents : Huchet, Pouzelgues, Denis, Petit-François, Charrier, Deschamps Lajarrige, Ledceuf, Nias, Potel, Gerbaud, Charpentier.

Absents : Isambart, Juguet, Carric.

Excusés : Guérin, Maillet, Lefoulère, Léglise, Cadoret, Lemoigne, Noblet.

Lettre du citoyen Lajarrige qui porte à la connaissance de la Commission le refus par le Secrétaire général de lui communiquer le livre des noms et adresses de membres du Comité général et le livre des procès-verbaux de la Commission exécutive. Après une discussion assez vive la Commission ne croit pas devoir autoriser cette communication et décide que l'incident sera tranché au Comité général.

Une discussion s'engage entre les citoyens Potel et Denis pour savoir si on doit discuter les autres numéros de l'ordre du jour du Congrès de Limoges et dont l'étude avait été renvoyée à cette séance, il est décidé qu'on soumettra l'ordre du jour au Comité général.

Après échange de vues, la Commission décide qu'une réunion de tous les syndicats aura lieu le jeudi 12 septembre.

Le citoyen Pommier, secrétaire général de la Bourse du travail de Tours, de passage à Nantes, est présenté à la Commission exécutive par le Secrétaire général.

Le citoyen Pommier remercie la Commission de l'accueil qui lui est fait et apporte le salut des travailleurs tourangeaux aux travailleurs nantais.

La Commission décide que le citoyen Pommier soit reçu aux frais de la Bourse. La séance est levée à 9 heures 1/2.

*Le Secrétaire, LÉGLISE.*

#### COMMISSION DU BULLETIN

*Séance du 2 Septembre 1895*

Présents : Tulève, Colombe, Potel.

Excusés : Portais, Guérin.

Lecture d'une lettre, demandant l'insertion dans le *Bulletin*, d'un exposé des déficits communaux par le fait de M. Durante, préposé en chef de l'Octroi de Nantes.

Après quelques explications du citoyen Colombe demandant d'ajouter à cet exposé quelques observations. — Accepté.

Lecture d'une circulaire de protestation de la Bourse du Travail de Toulouse.

Lecture de l'appel et de l'ordre du jour du Congrès de la Fédération des ouvriers métallurgistes de France. — Insertion acceptée.

La séance est levée à 10 heures.

*Séance du 9 Septembre 1895*

Lecture du procès-verbal de la séance du 2 août.

Après la lecture de plusieurs documents, l'impression en est adoptée.

Présents : Tulève, Potel.

Excusés : Colombe, Portais, Guérin.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

*Pour le Secrétaire, POTEI.*

#### Réunion plénière des Syndicats Ouvriers Nantais

*A la Bourse du Travail, le Dimanche  
11 Août 1895.*

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Le citoyen Tulève procède à la nomination du Bureau. Sont élus :

Président : Moreau, des ébénistes.

Assesseurs : Guérin, des forgerons, Gaulay, des peintres.

Secrétaire : Lesimple, des colleurs de papiers.

Le citoyen Tulève a la parole, il donne lecture d'une lettre du citoyen Potel, rapporteur de la Commission d'études du Congrès de Limoges, s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion, étant retenu par son travail.

Il explique ensuite le but pour lequel ont été convoqués les Syndicats Nantais, qui est de se faire représenter au Grand Congrès National Corporatif de Limoges, de rechercher les moyens par lesquels nous pourrions envoyer les deux Délégués nécessaires pour défendre nos intérêts de plus en plus menacés par la classe capitaliste. Il rappelle ce qui s'est passé l'année dernière au Congrès de Nantes ; l'union que nous désirions tous ne s'était pas faite d'une façon complète, cette union doit se faire et se fera au Congrès de Limoges. La somme nécessaire pour l'envoi de cette délégation ne peut être prise sur le budget de la Bourse du Travail et de plus toutes les organisations nantaises ont le devoir d'être représentées à ces assises du travail.

Il demande donc que l'on nomme immédiatement une délégation de 4 ou 5 membres qui aura pour mandat de demander à la Municipalité la somme de 450 francs, destinée à couvrir les frais d'envoi de deux Délégués au Congrès de Limoges. Il rappelle les précédents, en faisant ressortir que la Municipalité actuelle, en 1892, a voté une somme de 600 francs pour le Congrès de Marseille ; l'année suivante, pour le Congrès International de Zurich, le Conseil ne pouvant voter une subvention, sous le prétexte que ce Congrès était politique, la majorité se cotisa et versa à la Bourse 100 francs qui ont permis avec les cotisations des Syndicats d'envoyer un Délégué.

Le citoyen Colombe remercie les militants qui n'ont pas hésité malgré le beau temps à sacrifier leur demi-journée de repos pour venir à cette réunion discuter des moyens destinés à la délégation et qui permettra d'être représentés au Congrès. Il est partisan de deux Délégués, un seul, dit-il, dans un grand Congrès, ne peut être dans toutes les discussions. Les idées s'enchaînent, la lutte devient plus vive à mesure que les besoins de la vie sont plus grands et un seul ne peut suffire à cette tâche, il appuie tout particulièrement sur l'union et la solidarité qui doivent tous nous grouper dans le même combat pour notre émancipation. Il est partisan lui aussi de demander à M. le Maire la somme absolument minime dont nous avons besoin. On augmente tous les jours les impôts, les taxes municipales sont de plus en plus élevées. Qui les paient, ces impôts et ces taxes, si ce n'est nous travail-

leurs ? Nous avons donc le devoir de réclamer une partie de ce que nous donnons, nous avons demandé à la Municipalité une augmentation pour la rétribution d'un courantin permettant de faire prévenir plus rapidement les travailleurs qui nous sont demandés, l'installation du téléphone, la majorité du Conseil a répondu aux travailleurs Nantais par le retrait d'une somme de 500 francs sur la subvention pourtant insuffisante qui alimente la Bourse du Travail. J'estime donc que c'est un devoir pour les Syndicats Nantais de demander de nouveau à l'Administration Municipale les 450 francs qui sont indispensables pour nous faire représenter à Limoges. Du reste, au début des pourparlers entrepris pour la création de la Bourse du Travail, la Commission Municipale nous avait formellement affirmés que les Congrès ouvriers étant une chose absolument légitime, les travailleurs avaient pour devoir de s'adresser à la Municipalité et qu'il serait toujours fait droit à leur demande.

A vous, camarades, de demander sans crainte et si on nous refuse nous saurons à quoi nous en tenir.

Le citoyen Letessier dit qu'il n'est pas partisan des Congrès, car de toutes les résolutions qui y sont discutées et votées aucune n'a encore été mise en pratique, mais que le jour où on touchera à nos institutions ouvrières c'est ce jour là qu'il faudra déclarer la grève générale, il trouve que c'est là le moyen le plus pratique et le plus efficace pour toute la classe des meurt de faim.

Tulève donne lecture de l'ordre du jour du Congrès et demande qu'il soit nommé une délégation de cinq membres pour faire auprès de la Municipalité les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention.

Une discussion très vive, quoique courtoise, s'engage entre plusieurs camarades.

La proposition Tulève, mise aux voix, est adoptée.

On procède à l'élection des délégués.

Sont élus : les citoyens Lajarrige, Rambaud, Moreau, Lesimple. Le citoyen Radgnac est élu comme suppléant.

Après diverses observations de part et d'autre, les membres des différents Syndicats qui composent la réunion prennent l'engagement formel au cas où l'Administration Municipale refuserait toute subvention, de faire voter dans leurs Syndicats respectifs la somme nécessaire pour couvrir les frais des Délégués au Congrès National Corporatif de Limoges.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

*Le Secrétaire de séance,*

A. LESIMPLE.

## RAPPORT

*De la Délégation chargée d'obtenir de la Municipalité une Subvention pour l'envoi de 2 Délégués au grand Congrès national corporatif de Limoges et nommée en assemblée générale de tous les Syndicats, le 11 Août 1895.*

A l'issue de la réunion des corporations, la Délégation réunie a décidé de se rendre à la Mairie le mardi 13 août, à 2 heures

après-midi. En l'absence de M. le Maire, nous sommes reçus par M. Montfort, adjoint. Après avoir fait connaître à M. l'Adjoint le but de notre visite et lui avoir donné les explications qui militaient en faveur de notre demande, M. Montfort répond que les Syndicats, tout en restant dans leurs droits d'union syndicale, font à la Bourse du Travail tout autre chose que de défendre leurs intérêts. Il attribue à la Bourse du Travail la haine des classes entre le capital et le travail, dans cette Bourse où il est décidé non pas des intérêts professionnels au point de vue économique, mais bien exclusivement de la politique.

Comme la Délégation ne s'est présentée qu'au nom de l'Union syndicale, nous rappelons à M. Montfort que ce n'est pas la Bourse du Travail qui a nommé les Délégués, mais bien l'Union des Syndicats nantais.

M. l'Adjoint nous dit qu'il ne peut rien faire, que M. le Maire était absent, et, ne pouvant réunir le Conseil Municipal pour le mois de septembre puisqu'il est en vacance, s'est complètement retranché derrière M. le Maire.

Nous nous retirons, bien décidés à obtenir un nouvel entretien avec M. le Maire lui-même. Immédiatement nous avons rédigé une lettre qui fut présentée par nous le mardi 20 août.

M. le Maire, après avoir pris connaissance de la lettre, nous fit répondre qu'il était très occupé par les séances du Conseil Général et qu'il en parlerait à ses amis.

Nous avons donc été convoqués pour le lundi 26 août, à 5 heures du soir.

La Délégation s'est rendue à l'heure indiquée et est reçue par M. le Maire. La réponse qu'il nous fit est exactement ce que nous avait laissé entrevoir M. Montfort, et même peut-être plus catégorique. Aux questions que nous lui avons posées, il répond après un instant de réflexion, jetant son couteau à papier : Non, non, non, c'est impossible, nous ne pouvons pas !

Citoyens, il est vraiment fâcheux que la décision de l'Administration Municipale soit aussi peu conforme aux intérêts de la vaillante population ouvrière nantaise, car ce n'était pas au nom de telle ou telle politique que nous nous sommes présentés pour réclamer une somme qui devait nous permettre d'aller défendre nos intérêts au Congrès corporatif de Limoges.

L'Administration ne l'a pas voulu, nous croyons qu'elle a eu tort. Elle pourra peut-être, un jour, le regretter. Nous mettons en parallèle de ses actes les actes de la Municipalité angevine, qui a accordé aux travailleurs angevins 200 francs pour la tenue du Congrès national du bâtiment, qui vient d'avoir lieu à Angers ; 300 francs pour les verriers de Carmaux et 200 francs pour l'envoi d'un Délégué au Congrès national corporatif de Limoges.

Aux Travailleurs Nantais de juger.

Pour la Délégation :

Le rapporteur,

LESIMPLE.

Voici le texte de la lettre adressée à M. le Maire :

« A Monsieur le Maire de la Ville de Nantes,

« MONSIEUR LE MAIRE,

« Pour la septième fois, les travailleurs appartenant aux Syndicats ouvriers de France, régulièrement constitués en vertu de la loi du 21 mars 1884, vont tenir leurs assises cette année à Limoges.

» Se basant sur des précédents établis par l'Administration actuelle en 1892 et 1893, les Syndicats ouvriers nantais osent espérer que le concours de la Municipalité ne saurait lui faire défaut. En conséquence, nous venons vous prier, M. le Maire, de bien vouloir demander au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 450 fr. pour l'envoi de deux Délégués au grand Congrès corporatif national qui tiendra ses assises cette année à Limoges, du 23 au 28 septembre prochain.

» La Commission, régulièrement nommée à cet effet, vous donnera tous les renseignements voulus qui pourraient vous être nécessaires.

» Veuillez agréer, M. le Maire, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de nos sentiments dévoués.

» La Commission :

» LAJARRIGE, RAMBAUD, MOREAU, LESIMPLE, MARSAC, RAGNAC. »

## STATISTIQUE

Des placements opérés par la Bourse du Travail dans le deuxième trimestre 1895.

HOMMES. — Offres : 310. — Demandes : 666. — Placés : 289.

DAMES. — Offres : 59. — Demandes : 66. — Placés : 47.

Journées en plus du placement définitif. — Hommes : 633.

## BOURSES DU TRAVAIL DE FRANCE

1. Agen (Lot-et-Gar.), r. Montesquieu, 55.
2. Aix (Bouches-du-Rhône), cours Sextius, 34.
3. Alger (Algérie), Palais Consulaire.
4. Angers (Maine-et-L.), pl. des Halles.
5. Angoulême (Ch.), r. de la Cloche-Verte, 21.
6. Beauvais (Oise).
7. Besançon (Doubs).
8. Béziers (Hérault), r. de la République, 24.
9. Boulogne-s-mer (Pas-de-Calais).
10. Boulogne-sur-Seine (Seine).
11. Bordeaux (Gironde), 32, r. du Mirail.
12. Cahors (Lot), r. Jean-Caviole.
13. Carcassonne (Aude).
14. Cette (Hérault).
15. Chatelleraut (Vienne).
16. Cholet (Maine-et-Loire).
17. Cognac (Charente), pl. François-1<sup>er</sup>, 15.
18. Cours (Rhône).
19. Dijon (Côte-d'or).
20. Grenoble (Isère).
21. Le Puy (Haute-Loire).
22. Lyon (Rhône), cours Morand, 39.
23. Marseille (B. du Rh.), rue de l'Académie.

24. Montpellier (Hérault), bd Louis-Blanc, 8.
25. Nantes (Loire-Inf.), rue de Flandres, 18.
26. Narbonne (Aude).
27. Nice (Alpes-Maritimes).
28. Nîmes (Gard), rue St-Paul, 7.
29. Paris (Seine), rue de Bondy, 80.
30. Perpignan (Pyrénées-Orientales), place Rigaud.
31. Rennes (Ille-et-Vilaine).
32. Roanne (Loire), pl. St-Etienne.
33. St Etienne (Loire), pl. Marengo, 6.
34. St-Girons (Ariège).
35. St-Nazaire (Loire Inf.), r. de la Gare, 23.
36. Saumur (Maine-et-Loire).
37. Toulon (Var), r. de la République, 51.
38. Toulouse (Hte-Gar.), r. des Treize-Vents.
39. Tours (Ind-et-L.), pl. du Château-Neuf, 3.

Nous prions les Abonnés dont l'Abonnement est expiré de vouloir bien nous prévenir s'ils le renouveau.

L'acceptation du présent BULLETIN sera un réabonnement.

## BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

20 fr. PORTRAITS 20 fr.

AU CRAYON NOIR INALTÉRABLE

Reproduction grandeur naturelle  
Défie toute concurrence

A. LE BIBOUL, 8, rue de l'Émery

Réduction de 40 p. % aux Ouvriers Syndiqués

## PHARMACIE B. BUREAU

Ex-Interne des Hôpitaux

1<sup>er</sup> prix de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie

8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.

## M<sup>me</sup> LEVAVASSEUR SAGE-FEMME

Ex-Interne et Lauréate des Hospices de Tours et d'Angers

MAISON D'ACCOUCHEMENT

7, Rue Crébillon

PRIX MODÉRÉS & REMISE IMPORTANTE AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS

Nota - Dans l'intérêt de ses Clientes, M<sup>me</sup> Levavasseur leur conseille toujours de lui faire quelques visites pour éviter des accidents.

Le Gérant : D. COLOMBE